



DEPARTEMENT DES LANDES

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:-

**MAIRIE
DE
MESSANGES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MESSANGES

SEANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

**AFFAIRE N°3 : CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures et trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE**, Maire pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents et ayant votés : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTE :
Main levée 1 ✓ Bulletin secret 1
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Nuls ou blancs : 0
Date de convocation : 4 Avril 2024

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, BOIREAU C, PELLEGRINO M, DABBADIE G, BOUYRIE F, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U.
Absent excusé : LAUDOUAR E.
Secrétaire de séance : BAMBALERE M.

Monsieur le Maire

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune de Messanges peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandattement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune de Messanges. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Après étude des offres reçues, la proposition de la Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique ci-dessous apparaît la plus intéressante :

Emprunteur	Commune de Messanges
Prêteur	Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique
Objet	Crédit de trésorerie
Montant	100 000 €
Durée	1 an
Taux intérêt	EURIBOR 3 Mois MM 3.9207 % + marge de 0.6%



Disponibilité et remboursement des fonds	Au gré de la collectivité, dès signature du contrat
Commission de non utilisation	0.15% calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de la Commune de Messanges et du décalage constaté entre mandatement des dépenses et perception des recettes,

**Le Conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE :

Article 1 : Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique au taux EURIBOR 3 Mois MM + marge 0.6% pour un montant de 100 000 €,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédits,

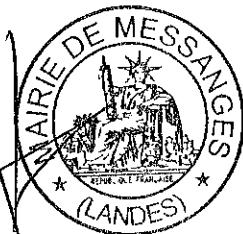
Article 4 : Inscrit pour l'année 2024 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Hervé BOUYRIE